Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 48 (2021)

Heft: 4

Artikel: À 16 ans, est-on assez mûr pour voter?

Autor: Steiner, Jürg

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1052025

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

À 16 ans, est-on assez mûr pour voter?

Les jeunes Suisses voudraient avoir le droit d'élire et de voter à 16 ans au lieu de 18. Le débat est ouvert dans de nombreux cantons, mais aussi dans la Berne fédérale. Cela suffira-t-il pour que l'idée s'impose?

JÜRG STEINER

Michael Pesaballe se souvient très bien du 6 mai 2007. Il pleuvait à verse sur la place de la *landsgemeinde* à Glaris, quand le jeune socialiste alors âgé de 20 ans est monté à la tribune pour demander l'abaissement de l'âge du droit de vote et d'élection actif à 16 ans. «Sincèrement, je ne pensais pas pouvoir rassembler une majorité», raconte-t-il. Mais l'assemblée s'est mise à débattre avec vivacité, «et tout à coup, j'ai senti le vent tourner».

La tournure est historique. Selon Michael Pesaballe, après la prise de position «vibrante» de l'ancienne conseillère d'État Marianne Dürst, la landsgemeinde a accepté de justesse le compromis proposé. Le canton de Glaris conservait le droit de vote passif, soit le droit de se faire élire à une fonction politique, à 18 ans, mais il abaissait – et c'était une première en Suisse – le droit de vote et d'élection actif à 16 ans. «Naturellement, j'espérais alors que d'autres cantons suivraient notre exemple», relate Michael Pesaballe. Mais rien de tel ne s'est produit. En 2021, Glaris reste le seul canton où l'on a le droit de voter dès 16 ans.

Changement au Palais fédéral

L'ancien initiant est convaincu que le tour de force qu'il a réussi sur le fil en 2007 est dû à un mélange entre l'esprit novateur des Glaronnais et l'émotion spontanée de la *landsgemeinde*. Lui-même «voterait toujours pour le droit de vote à 16 ans aujourd'hui, avec la même conviction». Récemment, le mouvement pour le climat, par exemple, a montré que les jeunes, contrairement aux préjugés largement répandus, s'intéressent et s'engagent pour des sujets politiques. Et comme les votations concernent aussi leur avenir, «ils devraient pouvoir faire entendre leur voix et apprendre ainsi à endosser des responsabilités», estime Michael Pesaballe.

Depuis deux ou trois ans, les lignes bougent autour de la question, notamment dans les cantons de Vaud, de Bâle-Ville, de Genève, du Valais, de Neuchâtel, de Zurich, de Berne, d'Uri, de Zoug et de Lucerne. L'évolution des choses au plan national est remarquable: en 2008 et en 2017, le droit de vote à 16 ans a été balayé par le Parlement. En 2020, tout a changé: à la surprise générale, le Conseil national a accepté une intervention de la conseillère nationale bâloise Verte Sibel Arslan et, quelques mois plus tard, la commission du Conseil des États chargée de l'examen préalable l'a suivi. Désormais, la voie est libre pour l'élaboration d'un amendement constitutionnel qui permettrait à près de 130 000 jeunes - notamment des jeunes Suisses de l'étranger -, de vo-

Avant d'en arriver là, le projet devrait se retrouver en votation populaire, où le droit de vote à 16 ans s'est jusqu'ici toujours heurté à des résistances. Dans le canton de Neuchâtel, le peuple a rejeté son introduction avec 60 % des voix l'an dernier.

Zurich pour, Berne contre

La Suisse a adopté le scrutin féminin en 1971 après un long combat. En 1991, elle a abaissé le droit de vote de 20 à 18 ans. Les étrangers établis en Suisse



La landsgemeinde de Glaris est une forme très ancienne de démocratie directe: le 6 mai 2007, elle a choisi la modernité en accordant le droit de vote aux jeunes dès 16 ans.

Photo Keystone

ne peuvent voter que dans un petit nombre de communes et de cantons, et seul Glaris accorde le droit de vote dès 16 ans. La Suisse est toujours prête à se reposer la question de savoir qui peut participer à la démocratie. Mais elle a toujours besoin de beaucoup de temps pour ce faire.

Dans la question du droit de vote à 16 ans, il est intéressant d'observer ce que font les cantons les plus peuplés, Berne et Zurich. Le gouvernement zurichois est pour, mais le gouvernement bernois est contre. Leurs arguments sont diamétralement opposés.

Le gouvernement cantonal zurichois, favorable au projet, souligne le «déséquilibre générationnel» qui est en train de se dessiner dans la politique suisse. L'âge médian des votants s'élève actuellement à 57 ans et, d'après les calculs du think tank libéral Avenir Suisse, il passera à plus de 60 ans d'ici 2035. En d'autres termes, le poids politique des plus de 60 ans ne cesse d'augmenter en raison de l'allongement de l'espérance de vie. Il sera bientôt aussi important que celui de l'ensemble de la population de moins de 60 ans.



Pour le Conseil d'État de Zurich, ce constat parle en faveur d'un rajeunissement des votants et d'une prise en compte des futurs participants à la démocratie directe: si l'on intègre les jeunes aux décisions politiques à la sortie de l'école obligatoire, soit à un âge où l'éducation civique qu'ils ont reçue est encore fraîche dans leur tête, on augmente la probabilité de les voir prendre l'habitude de voter à long terme.

La question de la majorité

Le gouvernement cantonal bernois, opposé au projet, porte quant à lui son regard sur l'écart entre la majorité civile et politique. On ne peut apposer de signature juridiquement valable sur un contrat qu'à partir de 18 ans. Introduire le droit de vote dès 16 ans signifierait que les jeunes pourraient voter sur des référendums et des initiatives qu'ils ne pourraient pas signer. Il faudrait aussi distinguer le droit d'élection actif et passif: les jeunes pourraient élire, mais se faire élire seulement deux ans plus tard.

Cette argumentation est un «écran de fumée qui empêche un système effectivement adapté aux jeunes de voir le jour», rétorque Philippe Kramer, 20 ans, membre du groupe d'intérêt politiquement neutre «Stimmrechtsalter 16» (droit de vote à 16 ans). Il trouve que le terme de «majorité» utilisé par les opposants au projet est démodé. Pour lui, l'important est la capacité de juger, c'est-à-dire de soupeser logiquement les conséquences d'un vote. «Or elle est acquise à 16 ans», relève le jeune homme. La «réflexion à froid», autrement dit la faculté de prendre des décisions calmement, sans se précipiter ni se faire influencer par ses amis, est tout à fait développée à 16 ans, souligne-t-il en se référant à l'avis de psychologues.

Être présent sur Instagram

Une question se pose: où les jeunes s'informeront-ils avant de déposer leur bulletin dans l'urne? Un sondage révèle que 70 % des 15 à 25 ans s'inLes visages rayonnants des jeunes à la landsgemeinde de Glaris, le 6 mai 2007, quand ils se sont vu accorder le droit de vote à 16 ans.

Photo Keystone

La conseillère nationale Sibel Arslan (BS) a contribué à un premier succès vers le droit de vote à 16 ans au plan national. Photo Keystone



forment tout au plus une fois par semaine sur l'actualité politique. Cependant, des initiatives tentent de redresser la barre. L'organisation Easyvote s'efforce de donner des informations accessibles à tout le monde sur les votations et les élections sous la forme de clips vidéo et de brochures. Et, il y a quelques mois, un collectif de jeunes journalistes a lancé le projet en ligne «@tauch.station», qui cible les réseaux sociaux. «@tauch.station» effectue des recherches sur des thèmes politiques et les présente sur Instagram, réseau social riche en images particulièrement apprécié des jeunes. D'après le collectif, les jeunes ne se désintéressent pas de la politique. Mais «la démocratie est, à nos yeux, également synonyme d'accessibilité», déclare sa cofondatrice Alice Grosjean, 29 ans. Les sujets politiques sont trop peu traités là où sont les jeunes, c'està-dire sur le web, dit-elle. Ou ils y sont présentés de façon trop compliquée. C'est contre cela que se bat «@tauch.station». Pour résumer, on pourrait dire que les jeunes sont mûrs pour le droit de vote à 16 ans, mais que l'idée doit encore faire son chemin chez les adultes qui pourraient le leur accorder.